

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00583

Numéro SIREN : 824 259 436

Nom ou dénomination : 3A CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 1461

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2024)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

01012021

31122021

X

Régime réel normal

Si PME innovante ☐ Si PME innovante ☐ Si PME innovante ☐

A IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société

Adresse du siège social

SAS 3A CONSTRUCTION

SIRET 82425943600015

Adresse du principal établissement

14 Rue du Cygne

11100 NARBONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NARBONNE

Reçu le: 17 AVR. 2024

Ancienne adresse en cas de changement

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

C ACTIVITÉS

Activités exercées

TOUS TRAVAUX BATIMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐

Zone de revitalisation
rurale, art. 44 quindecies ☐

Zone de restructuration de
la défense art 44 terdecies ☐

Reprise d'entreprise en difficulté ☐

Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐

Zone de développement
prioritaire art. 44 septdecies ☐

Bassins d'emploi à
redynamiser, art. 44 duodecies ☐

Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées
relevant du taux de 15%

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

H ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CGI/CDAC)

- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

I COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

Nom et adresse du professionnel de expertise comptable :

FGA NARBONNE
L'ARCHE DU SUD

9 RUE ERNEST COGNACQ
11100 NARBONNE

Tél : 04.68.32.16.47

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 11122023

Lieu : NARBONNE

Qualité et nom du signataire : PRESIDENT

Signature :

KARATAS TUNCAY

N° d'agrément :

Examen de conformité
fiscale (ECF) ☐

prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES INSTRUMENTES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

REMUNÉRATIONS MISES EN VOUSSE AUX MEMBRES DE CE LAZAR SOCIÉTÉS

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS 3A CONSTRUCTION
31122021

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

7 020

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES DE LA FAMILLE (art. 21 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS 3A CONSTRUCTION										14 Rue du Cygne		Néant ☐														
Adresse de l'entreprise		11100 NARBONNE																										
SIRET		8	2	4	2	5	9	4	3	6	0	0	0	1	5	Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										
																Durée de l'exercice précédent *		12										
												Exercice N clos le		31122021		Exercice N-1 clos le		31122020										
												Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net										
												1		2		3		4										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010											012															
		014											016															
	Immobilisations corporelles*	028	13 160										030	8 261										4 899		3 817		
	Immobilisations financières* (1)	040											042															
	Total I (5)	044	13 160										048	8 261										4 899		3 817		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	51										052											51		9 305	
		Marchandises *	060											062														
	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066															
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	52 139										070	8 073										44 066		10 125		
		072	43 099										074											43 099		27 545		
	Valeurs mobilières de placement	080											082															
	Disponibilités	084	4										086											4		4 098		
	Charges constatées d'avance *	092											094															
	Total II	096	95 293										098	8 073										87 220		51 072		
	Total général (I + II)	110	108 453										112	16 334										92 119		54 889		
PASSIF																Exercice N		Exercice N-1										
																NET		NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120											1 000		1 000													
	Ecart de réévaluation	124																										
	Réserve légale	126											100		100													
	Réserves réglementées*	130																										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132																										
	Report à nouveau	134	15 455										22 909															
	Résultat de l'exercice	136	7 874										(7 454)															
	Subventions d'investissement	137																										
	Provisions réglementées	140																										
	Total I	142	24 430										16 555															
Provisions pour risques et charges																Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													4 500													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	19 163										16 270															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	15 001										9 188															
	Comptes courants d'associés	173																										
	Autres dettes	175	33 525										8 375															
	Produits constatés d'avance	174																										
Total III	176	67 689										38 334																
Total général (I + II + III)																180		92 119		54 889								
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197											(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 235													
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 389										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	26 036													

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3A CONSTRUCTION		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	109 077	47 291		
					222	(9 100)	7 075		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226			14 609		
Autres produits			230		16 800	25 777			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		116 777	94 751		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		18 340	10 843		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		155	(205)		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242		63 131	52 295	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	5 534	244		6 017	5 435		
	Rémunérations du personnel *			250		7 020			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		4 026			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		2 117	2 395		
	Dotations aux provisions			256		8 073			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		25	33 364	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)				264		108 903	104 127		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		7 874	(9 376)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290		26 036	1 922		
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300	26 036		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		7 874	(7 454)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	7 874	354	
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 14.454 dont imputés sur le résultat :						360	7 874	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		372		
Déficit col. 2									

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2021

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2021

Libellé	Montant
Totalisation	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 884	442		444		446	4 884				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	4 500	462	26 050	464	26 050	466	4 500				
	Autres immobilisations corporelles	470	591	472	3 185	474		476	3 776				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	9 975	492	29 235	494	26 050	496	13 160				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 512	532	977	534		536	3 489				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	3 465	552	981	554	14	556	4 432				
	Autres immobilisations corporelles	560	181	562	159	564		566	340				
TOTAL		570	6 158	572	2 117	574	14	576	8 261				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail						
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5	26 050	14	26 036	26 036									
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 26 050	580 14	582 26 036	584 26 036	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594 595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2021**

[illegible]

Totalisation		100
--------------	--	-----

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3A CONSTRUCTION**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	8 073	654		656	8 073
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	8 073	684		686	8 073

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 454
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits imputés	983	7 874
Déficits reportables	984	6 580
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	6 580

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 992
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 697
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2021

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise : SAS 3A CONSTRUCTION		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/2021

N° SIRET 82425943600015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3A CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 14 Rue du Cygne

CODE POSTAL 11100

VILLE NARBONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KARATAS Prénom(s) Tuncay
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 04081978 N° département 99 Commune ALACA Pays TURQUIE
Adresse : N° 14 Voie rue du Cygne
Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique AYGUN Prénom(s) Gulcan
Nom marital KARATAS % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 01081981 N° département 99 Commune ALACA Pays TURQUIE
Adresse : N° 14 Voie rue du Cygne
Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 3A CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000€ (mille euros)

Siège social : 14 rue du Cygne – 11100 Narbonne

RCS Narbonne : 824 259 436 00015

Procès-Verbal en date du 20 Décembre 2023

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le Mercredi 20 Décembre 2023,

Les associés de la société 3A CONSTRUCTION, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 14 rue du cygne – 11100 NARBONNE, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Tuncay KARATAS à concurrence de 500 parts, numérotées de 1 à 500
- Gulcan KARATAS AYGUN à concurrence de 500 parts, numérotées de 501 à 1000

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social (1000 parts sociales), l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M Tuncay KARATAS, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se montent à 7 874 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 9 des statuts, par M Tuncay KARATAS pour servir et valoir ce que de droit.

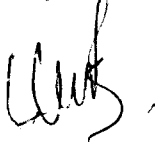
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 5 originaux,
À Narbonne
Le 20 Décembre 2023

Tuncay KARATAS



Gulcan KARATAS

